

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1936

présenté par
Mme Luquet

ARTICLE 22

À l'alinéa 17, substituer au mot :

« peut »

le mot :

« doit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lorsque l'enquête prévue à l'alinéa 16 du présent article démontre que l'enseignant visé représente une menace à l'ordre public, il convient de rendre obligatoire la notification de ce risque, par le représentant de l'État, à l'établissement concerné.

Tel est l'objet de cet amendement.